



Déclaration de la FERC-CGT au CTPM du 16 mars 2011

La FERC CGT s'est opposée à la mise en place de la procédure de vote électronique pour les élections d'octobre 2011. Notre décision était motivée par les incertitudes qui pourraient peser à la fois sur la confidentialité et la sincérité du vote. Nous avons considéré qu'il n'était pas souhaitable de mettre en place une telle usine à gaz alors que nous allions voter pour la première fois pour des comités techniques dans le cadre de la loi sur la rénovation du dialogue social.

L'importance particulière de cette élection, de notre point, de vue ne devait pas risquer d'être compromise par la multitude de problèmes techniques que la mise en place d'un tel protocole ne manquerait pas de générer.

Nous souhaitons garantir la participation du plus grand nombre d'agents dans les meilleures conditions pour améliorer le fonctionnement démocratique et la transparence de l'élection, et d'autre part favoriser la participation du plus grand nombre d'électeurs.

Je rappelle aussi que les organisations syndicales n'ont pas été formellement associées à la décision de modification du mode de scrutin comme aurait pu le laisser présager l'esprit des accords de Bercy.

Nous n'avons pas été entendus, le ministère de l'Éducation nationale ayant imposé le recours exclusif au scrutin électronique par internet pour les élections générales du 20 octobre prochain.

Nous sommes extrêmement dubitatifs sur la capacité de l'administration à exploiter les résultats de l'élection test qui se déroulera dans 5 académies et dans les services de l'administration centrale, notamment par manque de temps. Cela ne peut que nous inquiéter sur le bon fonctionnement des élections du 20 octobre.

Dans le cadre de cette élection, le ministère s'était engagé à mener des discussions sur la mise en place d'un protocole d'utilisation des systèmes informatiques dans le cadre des élections. Cet engagement n'a pas été tenu et le protocole avait été présenté au CTPM de février n'a pas été validé. Au nom du pluralisme syndical, nous souhaitons que toutes les organisations syndicales puissent s'adresser par le biais de liste de diffusion à l'ensemble des personnels.

Sur tous ces aspects, doit améliorer la qualité du dialogue avec les organisations syndicales pour que cette échéance démocratique importante pour les personnels puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Au mois de juillet 2010, un CTPM a été consacré à faire un état des lieux de la précarité au ministère de l'Éducation nationale. Au mois de décembre 2010, la DGRH a rencontré les organisations syndicales pour entamer un dialogue sur l'avenir professionnel des personnels non titulaires qui exercent des missions pérennes de service public (soit un peu moins de 30 000 salariés).

Le 7 mars ont pris fin les négociations au ministère de la Fonction publique. Celles-ci se sont traduites par la publication d'un protocole qui devra se décliner ensuite pour la fonction publique d'État dans chaque ministère.

Nous souhaitons connaître avec précision le nombre de collègues concernés ainsi que le calendrier des discussions qui vont s'ouvrir avec les partenaires sociaux.

Bien qu'il ne s'agisse pas de l'ordre du jour de ce CTPM, nous souhaitons obtenir des informations précises sur ce sujet.